



74 rue de Fédération
75739 PARIS CEDEX 15
tél. 01 53 58 00 30
snetaanat@aol.com
www.snetaa.org

Spécial ASH

Adaptation Scolaire et Handicap
(mars 2011)

aux adhérents en SEGPA et EREA

- Argumentation contre les dérives d'effectifs en SEGPA et EREA >16 et >8
- Taxe d'apprentissage
- Heures de synthèse et de coordination et DHG
- DIMA et DP6
- ULIS (ex UPI)

TROP c'est TROP :

- Après la suppression des formations qualifiantes post troisième en SEGPA ;
- Après la déprofessionnalisation des formations en 4^{ème} et 3^{ème} ;
- Après l'interdiction d'utiliser les machines « dangereuses » (lesquelles ?) ;
- Après la « technologisation » de nos interventions par la mise en place des champs professionnels et des plateaux techniques qui vont avec (quand les moyens existants ou donnés l'ont permis) ;
- Après la mise en place d'un livret de compétences « utopique » (sans discrimination à l'égard de nos élèves qui sont ce qu'ils sont !) calqué sur le socle commun du collège ;

Voilà maintenant que l'on touche au seul moyen que nous avons pour obtenir des résultats pour les adolescents qui nous sont confiés :

L'effectif réduit et la possibilité de faire du travail individualisé.

En effet, depuis la mise en place des circulaires de 2006 et 2009 sur les EGPA, le seuil maximum d'élèves d'une division est défini par « ne devrait pas excéder 16 élèves ». Les textes se gardent bien de donner un seuil quelconque en formation professionnelle.

Cette approximation et ce manque permettent actuellement toutes les dérives :

- Sections à 18 voire à 20
- Groupes d'atelier à 10 voire douze
- Intégration d'élèves d'ULIS ou d'établissements spécialisés, voire même de dispositifs de deuxième chance, à temps complet ou par périodes.

Les DHG, pour l'année prochaine, amènent certains directeurs (académie de Poitiers et de Besançon) à proposer à nos collègues des « dédoublements » seulement à partir

de 12 voire 15, des petites structures se verraient même ne garder qu'une seule formation donc la classe entière en professionnel (donc combien ? 18 ?).

ATTENTION : la mise en réseau de 2 ou plusieurs SEGPA le permet, puisqu'elle fait tourner (rotation) les élèves sur plusieurs champs professionnels.

(rappelons que depuis l'existence des SES deux ateliers sont prévus pour une section à partir de la 4^{ème}, donc le « dédoublement », jamais cité en tant que tel, est acté quel que soit l'effectif !)

Questions :

- *Où va-t-on ?*
- *Que peut-on attendre de tels effectifs ?*
- *Que peut-on prétendre envisager comme démarche et comme résultats avec autant d'élèves sur un plateau technique, de quelque champ professionnel que ce soit ?*
- *Quels matériels et moyens faudrait-il avoir à disposition pour gérer de tels effectifs sans problèmes de SECURITE et de dérive aggravée des COMPORTEMENTS de groupe ?*
- *Optimisation des moyens rime t'elle avec réussite des élèves ?*

Comme le dit justement notre collègue Philippe Ménard de l'académie de Poitiers dans son intervention dans les colonnes du « Sud-Ouest » : « nous sommes souvent le dernier lien avec ces adolescents ».

La circulaire n°2006-139 du 29/08/2006 dit :

- « Le présent texte détaille les conditions nécessaires de l'individualisation de leurs parcours de formation »
- « Les SEGPA (et EREA) accueillent des élèves présentant des difficultés graves et durables..... »
- « Accéder à une formation qualifiante et diplômante de niveau v au moins. Pour répondre à cet objectif, le projet construit est un projet individuel»
- « Compte tenu de la spécificité de la SEGPA (EREA) et du public et du public qui y est scolarisé..... »
- « Pour atteindre l'objectif d'orientation en niveau V, il convient aussi d'envisager :
 - La structuration et la consolidation des compétences
 - L'articulation entre les connaissances et capacités acquises dans l'établissement et les pratiques du monde professionnel
 - De diversifier d'avantage les modalités d'accueil des élèves et de prendre en compte leur devenir

La circulaire pédagogique n°2009-060 du 24/04/2009, reprend clairement :

- « L'organisation pédagogique s'appuie sur des principes qui prennent en compte les difficultés rencontrées par chaque élève en grande difficulté scolaire pour couvrir tous ses besoins »

- **Le processus d'enseignement est adapté et individualisé par des pratiques de projets ayant des objectifs d'apprentissage qui rendent les élèves pleinement acteurs de leur formation..... »**

AU REGARD DE CELA : Les PLP de SEGPA et D'EREA estiment que tous ces objectifs ne peuvent être atteints qu'avec le maintien des effectifs de section à 16 élèves maximum répartis équitablement en formation professionnelle sur deux ateliers. Ils revendiquent l'écriture dans les textes de ces seuils d'effectifs.

Ils revendiquent, en outre, que les expériences d'intégration complètes ou partielles d'élèves extérieurs ne soient réalisées que sur la base d'une réelle concertation. Qu'elles ne soient pas, par le travail supplémentaire qu'elles apportent à l'enseignant, un blocage des objectifs prévus pour les élèves du groupe d'accueil. que les seuils ne soient pas dépassés lors de ses intégrations.

Cela dit : ATTENTION ! Les quelques « dérives » qui se profilent, à l'horizon de la rentrée de septembre 2011, sont sans nul doute des tests de notre administration pour faire le grand saut et mettre tout le monde à la même enseigne (ce que les textes permettent) le plus rapidement possible. Alors, faut-il faire un grand déballage politique et syndical ou du coup par coup par département ou académie concernés ? C'est à double tranchant. C'est un débat qui pourra avoir lieu au CN de Fréjus.

Taxe d'apprentissage

Il se passe des choses et des textes sont en cours de validation ! Que va-t-on devenir si nous perdons encore de la TA par le fait que les entreprises vont pouvoir se la garder ou la donner à d'autres ! Ce n'est pas la subvention des Conseils généraux qui va permettre aux ateliers de tourner ! Dans certains secteurs géographiques c'est déjà la misère ! ça va être la disette !

Heures de synthèse et de coordination

Payées en HSE et hors DHG ! Qu'a-t-on à gagner si elles sont intégrées dans la DHG, de la SEGPA ou de l'EREA, comme cela semble le cas à Poitiers ?

Rien ! pour les PLP qui ont droit à deux heures ! mais tout pour les PE qui n'en ont qu'une ou deux selon les classes qu'ils gèrent ! ATTENTION ! On va se les partager !

Quant à les faire intégrer dans nos 18h, vieille revendication du SNETAA ! difficile ! à cause des heures à donner aux gamins ! sinon heures sup ! et là ! y en a qui vont aimer !

DHG

La DHG de la SEGPA est et doit rester ciblée et abondée hors de la dotation de l'établissement de rattachement (collège ou EREA). Le contraire serait la porte ouverte, dans le cadre de l'autonomie des établissements, à toutes les dérives supplémentaires ; autant sur les groupes classes que sur la répartition horaire des personnels.

SEGPA (en collège), EREA, DIMA(en CFA) et DP6 (en LP)

Ne confondons pas les genres !

Sommes-nous en concurrence ?

Sur l'âge des élèves : OUI ! Sur ce que devraient être les élèves : NON !

Rappelons que les élèves de SEGPA ou EREA sont avant tout (circulaires 2006 et 2009 sur les EGPA) des jeunes reconnus et « validés », par une commission (CDOEA) départementale d'orientation vers l'enseignement adapté, comme étant en grande difficulté scolaire durable.

Nos établissements sont donc des outils qui permettent (les chiffres d'entrée et de réussite en LP et CFA le prouvent) une réelle prise en charge individualisée qui apporte des solutions à ces jeunes adolescents, tout en les aidant à appréhender dans de bonnes conditions une formation professionnelle.

Ces élèves ont de réelles difficultés cognitives, qui ne leur permettent pas d'atteindre une partie suffisante des items du socle commun des connaissances. Faut-il mettre la charrue avant les bœufs ? Le SNETAA FO dit NON !

Les dispositifs DIMA et DP6, quant à eux, sont (nous semble t-il) prévus pour des élèves désireux de réduire le temps d'orientation au collège. Ceci dans le cadre d'un choix délibéré et réfléchi de formation de niveau v, sans problème grave d'apprentissage ou d'appréhension du socle commun de connaissances.

Après tout est question de politique d'orientation mais surtout de politique économique du système éducatif.

ULIS (ex UPI)

Il ne semble pas y avoir de problèmes récurrents dans les SEGPA qui intègrent des élèves ou dans les LP qui en sont dotés ! En tout cas, les informations remontées au national sont inexistantes.

Le SNETAA FO reste à l'écoute des collègues concernés, tout en doutant que tout soit parfait.

CHARLOT Gilles

Secteur ASH du SNETAA FO National

0687820273 ou gilles.charlot@orange.fr